

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

N° T04/2023

Arrêté portant permis de stationnement
Avenue de la Mer

Le Maire de la commune de commune de Corneilla-del-Vercol

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur GIRARD Bruno, agissant pour le compte de Monsieur CLOTES François, en date du 19/01/2023, qui souhaite effectuer des travaux d'installation de pose de panneaux photovoltaïques en occupant temporairement le domaine public 3, Avenue de la Mer ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le 1^{er} mars 2023, de 8h00 à 18h00, Monsieur GIRARD Bruno est autorisé à effectuer des travaux d'installation de pose de panneaux photovoltaïques en occupant temporairement le domaine public 3, Avenue de la Mer.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :


- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement pour la pose d'une nacelle au droit de l'immeuble ;
- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit des travaux

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : Monsieur le maire de la commune de **Corneilla-del-Vercol**, toutes les forces de police, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Notification sera faite à l'intéressé.

Corneilla-del-Vercol, le 07/02/2023

Le Maire,

Christophe MANAS